

PRO-SME_n : une prime pour votre management de l'énergie

Le Programme national PRO-SME_n attribue une aide financière aux organisations qui mettent en place un système de management de l'énergie certifié ISO 50001.

La prime est égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés et peut atteindre 40.000 euros.

PRO-SME_n, lancé en 2016 est reconduit et doté d'un fonds qui permettra d'aider plusieurs centaines d'organisations d'ici fin 2020.

L'objectif est d'inciter les entreprises et les collectivités à mettre en place la norme ISO 50001 et à s'engager, ainsi, dans une démarche vertueuse pour le management de leur énergie. **Les organisations de toute taille et de tout secteur sont concernées.**



Si vous hésitez à vous lancer dans le management de l'énergie ISO 50001, sachez que cela ne demandera pas un très gros investissement, notamment grâce au soutien financier de la prime PRO-SME_n.

Tout dépend bien entendu du nombre de sites inclus dans le périmètre de certification.

Pour démarrer le processus et vous accompagner il existe des bureaux d'études et des consultants qui se sont spécialisés et vous aideront à chaque étape de la mise en place de la norme.

“ Pour l'ATEE, porteur et gestionnaire du programme, il convient d'accélérer le déploiement de la norme ISO 50001 sur le territoire français et d'inciter les organisations à opter pour de bonnes pratiques de manière pérenne. ”

Comment demander la prime PRO-SME_n ?

La démarche est très simple et s'effectue en 2 étapes auprès de l'ATEE :

- vous vous identifiez en remplissant un questionnaire succinct
- une fois le certificat ISO 50001 obtenu vous adressez votre demande d'aide.

Si la demande et les pièces justificatives sont conformes au règlement du programme, la prime vous est automatiquement attribuée.

Tout est expliqué sur le site pro-smen.org



Le fonds du programme est alimenté par les versements volontaires d'EDF qui, en contrepartie reçoit des certificats d'économies d'énergie.

Un conseil, n'attendez pas trop car il faut entre 6 et 18 mois pour obtenir la certification, selon le nombre de sites inclus dans le système de management de l'énergie mis en place.

